

anciens avoirs allemands ne redeviennent la propriété de personnes morales allemandes ni, quand la valeur de ces biens, droits et intérêts excède 260,000 schillings, la propriété de personnes physiques allemandes.

L'Autriche s'engage également à ne pas transférer à un propriétaire étranger les droits et biens qui figurent dans les listes 1 et 2 du présent article et qui seront transférés à l'Autriche par l'Union Soviétique conformément au mémorandum austro-soviétique du 15 avril 1955.

14. Les stipulations de cet article seront appliquées conformément aux dispositions de l'annexe II au Traité.

#### Liste N° 1

#### CONCESSIONS SUR LES ZONES DE PRODUCTION DU PÉTROLE EN AUTRICHE ORIENTALE À TRANSFÉRER À L'UNION SOVIÉTIQUE

| N° | Désignation de la zone de la production du pétrole       | Nom de la compagnie |
|----|----------------------------------------------------------|---------------------|
| 1. | Mühlberg .....                                           | ITAG                |
| 2. | St. Ulrich-D.E.A. ....                                   | D.E.A.              |
| 3. | St. Ulrich-Niederdonau .....                             | Niederdonau         |
| 4. | Gösting-Kreutzfeld-Pionnier (50% de la production) ..... | E.P.G.              |

#### NOTE RELATIVE À LA LISTE N° 1

A.—Seront transférés à l'Union Soviétique tous les biens des zones de production énumérées ci-dessus, y compris tous les puits productifs et non productifs, avec tout leur équipement de surface et équipement souterrain, réseau collecteur de pétrole, installations et matériel de forage, centrales de compresseur et de pompage, ateliers, installations de dégazolinage, installations génératrices de vapeur, installations génératrices d'électricité et sous-centrales avec réseau de transmission, pipe-lines, installations d'amenée d'eau, réseaux électriques, conduites de vapeur, conduites d'eau, conduites de gaz, routes d'exploitation pétrolière, voies d'accès, lignes téléphoniques, matériel pour combattre l'incendie, garages pour automobiles et tracteurs, bureaux et locaux d'habitation desservant les zones et autres biens utilisés à l'occasion de l'exploitation des zones de production du pétrole énumérées ci-dessus.

B.—Le droit de propriété et les droits de bail sur l'ensemble des biens des zones de production susvisées seront transférés à l'Union Soviétique dans la mesure où les personnes physiques ou morales, qui possédaient ou qui exploitaient ces zones ou qui participaient à leur exploitation, avaient un droit, titre ou intérêt portant sur lesdites installations.

Dans le cas où des biens étaient utilisés en vertu d'un droit de bail, la durée stipulée dans les contrats de bail sera calculée comme partant de la date d'entrée en vigueur du présent Traité; la jouissance en vertu de ces contrats ne pourra prendre fin sans le consentement de l'Union Soviétique.

#### Liste N° 2

#### CONCESSIONS SUR LES ZONES DE PROSPECTION DU PÉTROLE EN AUTRICHE ORIENTALE À TRANSFÉRER À L'UNION SOVIÉTIQUE

| N° | Nom de la concession                                        | Nom de la Compagnie | Surface en hectares à concéder à l'Union Soviétique |
|----|-------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------|
| 1. | Neusiedlersee .....                                         | Elverat .....       | 122.480                                             |
| 2. | Leithagebirge .....                                         | Kohle Oel Union     | 52.700                                              |
| 3. | Gross Enzersdorf (y compris le terrain d'Aderklaa) .....    | Niederdonau ...     | 175.000                                             |
| 4. | Hauskirchen (y compris le terrain d'Alt-Lichtenwarth) ..... | ITAG .....          | 4.800                                               |
| 5. | St. Ulrich .....                                            | D.E.A. ....         | 740                                                 |
| 6. | Schrattenberg .....                                         | Kohle Oel Union     | 3.940                                               |
| 7. | Groskrut .....                                              | Wintershall ...     | 8.000                                               |
| 8. | Mistelbach .....                                            | Preussag .....      | 6.400                                               |
| 9. | Paasdorf (50% de la surface) .....                          | E.P.G. ....         | 3.650                                               |